



SUIVI DU PROCESSUS D'OPERATIONNALISATION DE LA DOTATION DE 0,3% DU CHIFFRE D'AFFAIRES POUR LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

Paiements effectués auprès des DOT du Lualaba et mise en place de la deuxième vague des organismes spécialisés dans la Province du Lualaba

A PROPOS DU BULLETIN

Le bulletin d'information UKWELI a pour objectif d'informer le public sur les activités des entreprises minières en RDC. Ce huitième numéro présente, d'une part, les montants versés par les différentes entreprises minières à titre de 0,3% du chiffre d'affaires auprès de six DOT du Lualaba mis en place en 2022, la situation des organismes spécialisés de la deuxième vague mis en place au Lualaba d'autre part.

Ce numéro a été préparé par AFREWATCH avec la contribution de trois ASBL communautaires du Lualaba accompagnés : Association pour le Développement de Musonoie (ADM), Association pour le Développement Durable de Luilu (ADDL) et Association pour le Développement des communautés du Lac Kando (ADCLK). Il rentre dans le cadre de la surveillance générale du respect des obligations des entreprises minières vis-à-vis des communautés locales de la Province du Lualaba.

Décembre 2023

INTRODUCTION

Amorcé en septembre 2022, le processus d'opérationnalisation de fonds de la dotation de 0,3% se poursuit avec la mise en place des nouveaux Organismes Spécialisés (OS). Après la première vague des OS installés en septembre 2022 auprès de 6 entreprises minières du Lualaba¹, une autre vague a été mise en place le 28 juillet 2023, notamment auprès de 12 autres entreprises minières du Lualaba².

Tenue, par leurs représentants et sous la houlette des ministres des Mines et des Affaires sociales en présence des autorités provinciales du Lualaba, cette cérémonie s'est inscrite dans le but de rendre effectif le mécanisme de contribution des entreprises minières au développement communautaire.

Entretemps, les organismes spécialisés (OS) de la première vague³ entreprennent des actions pour assoir leur organisation et fonctionnement en tant qu'entités légales de développement communautaire. Certains, après plusieurs mois de retard ont pu bénéficier des versements de plus ou moins 80 % de montants dus et entreprennent déjà et dans une certaine mesure la réalisation des projets de développement communautaire, d'autres par contre attendent encore des fonds qui ne leur sont pas encore versés en totalité par les entreprises minières et que par conséquent aucune réalisation n'est encore amorcée.

Dans le souci d'informer les communautés locales sur l'évolution du processus d'opérationnalisation de la dotation, AFREWATCH avait en 2022 consacré le 6^{ème} numéro du bulletin d'information Ukweli⁴ sur la présentation et la composition des organismes spécialisés de la première vague. Et c'est dans cette même optique que s'inscrit le présent numéro, qui faisant suite au précédent, renseigne spécifiquement sur les OS de la deuxième vague, mais aussi sur les montants d'argent perçus jusque-là par ceux de la première vague.

Ainsi, deux principaux points sont abordés dans les sections ci-dessous et portent respectivement sur (1) le montant déjà encaissé par les organismes spécialisés de la première vague et (2) la présentation des OS de la deuxième vague.

¹ Cette première vague comprend 6 DOT suivantes : DOT SICOMINES, DOT COMMUS, DOT KCC, DOT MUMI, DOT KAMOA et DOT TFM

² Les 12 nouvelles DOT de la deuxième vague, installées au Lualaba sont : DOT MPC, DOT LUILU RESSOURCES, DOT BOSS MINING, DOT KIMIN, DOT LAMIKAL, DOT SOMIDEZ, DOT THOMAS MINING, DOT HMC, DOT MKM, DOT TENG YUAN COBALT & COPPERRESOURCES, DOT METALKOL et DOT CCR.

³ Cette première vague a été installée en septembre 2022 <https://mines.cd/rdc-installation-des-membres-des-organismes-specialises-charges-de-la-gestion-de-la-dotation-de-03-minimum-des-chiffres-daffaires/>

⁴ <https://afrewatch.org/bulletin-dinformation-ukweli-no-6/>

I. FONDS DE LA DOTATION DE 0,3% VERSES AUPRES DES OS DE LA PREMIERE VAGUE

La plupart d'organismes spécialisés de la deuxième vague étant encore en phase de structuration (ou d'organisation administrative et structurelle), la présente section se focalise spécifiquement sur ceux de la première vague en raison du fait qu'ils fonctionnent déjà effectivement, car en plus de leur organisation structurelle, la plupart possèdent des sièges, des prévisions budgétaires validées, mais aussi des fonds déjà versés dans leurs comptes respectifs. Toutefois, il sera uniquement présenté ici les informations relatives au montant effectivement reçu par ces organismes spécialisés à titre de dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires.

En effet, le tableau ci-dessous renseigne sur les montants globaux reçus des entreprises minières par les organismes spécialisés de la première vague⁵.

⁵ Résultats de recherche menée par AFREWATCH de juin à décembre 2023

**TABLEAU SYNTHÈSE DES DOTATIONS DE 0,3% DU CHIFFRE
D'AFFAIRES VERSEES AUPRES DES ORGANISMES SPECIALISES DE
LA PREMIERE VAGUE DU LUALABA**

N°	DOT bénéficiaire	Partie versante (entreprises)	Année/Période de payée	Montant total payé ⁶	Observation/commentaire
1	DOT SICOMINES	Sino-congolaise des Mines (SICOMINES)	2018	2 461 951, 88 USD	<p>En dépit du fait que l'OS a été installé en retard, soit 4 ans après que l'entreprise ait déjà constitué le fonds de 4 exercices passés (2018, 2019, 2020 et 2021), c'est au bout de 9 mois des tractations que la SICOMINES a totalisé le montant global du premier exercice de 2018 versé en deux tranches, dont une partie en janvier 2023, soit 4 mois après l'installation de l'OS et la deuxième tranche en juin 2023, soit 5 mois après le premier versement.</p> <p>A part ce paiement, aucun autre versement n'a été effectué par la société SICOMINES jusqu'à ce jour. Donc sur un montant global de 19 021 491, 28 USD pour 5 exercices cumulés, soit de 2018 à 2022, SICOMINES n'a versé jusque-là que 2 461 951, 88 USD d'un seul exercice de 2018.</p> <p>Par conséquent et selon les informations en notre possession, plusieurs projets amorcés par DOT SICOMINES sont à l'arrêt faute de moyens financiers, qui perturbe également le fonctionnement général de l'organisme spécialisé et de l'Unité d'Exécution des Projets (UEP).</p>

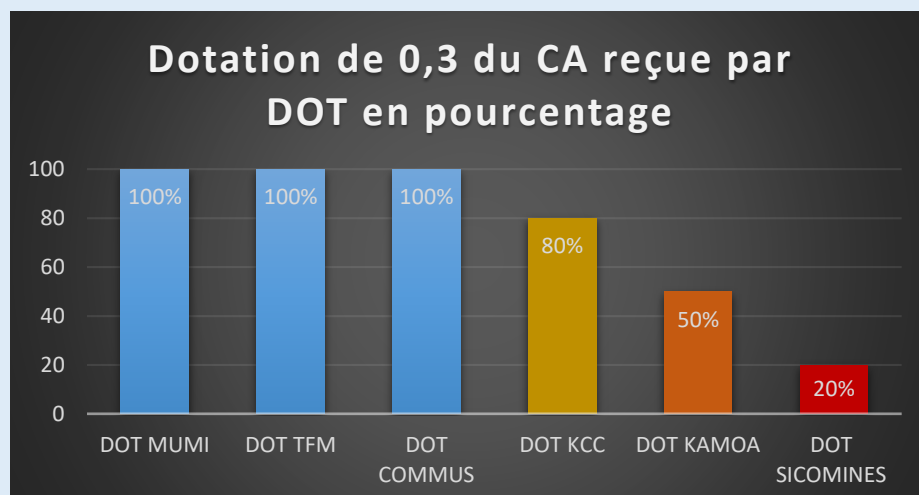
⁶ Résultats de recherche menée par AFREWATCH de juin à décembre 2023

2	DOT COMMUS	Compagnie Minière de Musonoie (COMMUS)	2018 à 2022	10 400 000 USD	Notons que c'est à la suite de plusieurs tractations pendant plus ou moins 11 mois accompagnées des sanctions de suspension de ses activités par le Ministre des Mines que la société COMMUS s'est engagée dans un protocole d'accord signé en 2023 avec l'organisme spécialisé afin de verser en tranche la globalité des montants dus de 2018 à 2022, dont la totalité de 10 400 000 USD a été versée en tranche en 2023. Ainsi, plusieurs projets adoptés dans la prévision budgétaire sont déjà en cours de réalisation.
3	DOT KCC	Kamoto Copper Company (KCC)	2018 à 2021	24 000 000 USD	Payé en trois tranches, ce montant (24 000 000 USD) couvre globalement la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires pour 4 exercices (2018, 2019, 2020 et 2021). Il reste le paiement de l'exercice 2022 qui n'est pas encore versé. Certains projets sont déjà en cours de réalisation.
4	DOT MUMI	Mutanda Mining (MUMI)	2018 à 2022	13 000 000 USD	Versé en deux tranches, dont une partie pour 4 exercices (2018 à 2021), et l'autre pour l'exercice 2022, ce montant cumulé (13 000 000 USD) couvre la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires de 5 exercices dus (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022). Lancée en 2023, la réalisation de certains projet est en cours.
5	DOT KAMOA	KAMOA	2021	2 493 360 USD ⁷	Sur la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires de deux exercices (2021 et 2022), étant donné que la

⁷ <https://miningandbusiness.com/2022/12/26/kamoa-copper-s-a-verse-la-dotation-de-03-de-son-chiffre-daffaires-pour-lexercice-2021-soit-249-millions-de-dollars-americains-pour-des-projets-de-developpement-communautaire/>

					production a commencé en juillet 2021, la société KAMOA n'a entièrement versé que pour 2021 et en une tranche et que celui de 2022 interviendrait avant fin 2023 selon les informations jusque-là recueillies. Cette première tranche entièrement versée a permis DOT KAMOA a amorcé la réalisation de certains projets.
6	DOT TFM	Tenke Fungurume Mining (TFM)	2018 à 2022	13 688 022 USD	Selon les données en notre disposition, ce montant couvre la période allant de 2018 à 2022. Toutefois, d'après le fonds social de TFM, une partie de ce fonds évaluée à hauteur de 6 400 000 USD devra être déduite en règlement des dettes contractées pour la réalisation des projets de développement communautaire avant la mise en place de la DOT TFM.

En conclusion, sur les 6 organismes spécialisés de la première vague mis en place auprès de 6 entreprises minières du Lualaba, 3 DOT (COMMUS, MUMI et TFM) ont reçu les 100 % des fonds de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires due de 2018 à 2022, 1 DOT (KCC) en a reçu à hauteur de 80%, soit de 2018 à 2021, 1 autre DOT (KAMOA) à 50% et enfin 1 dernière DOT (SICOMINES) à 20 % soit pour un seul exercice de 2018 sur 5.



II. ORGANISMES SPECIALISES DE LA DEUXIEME VAGUE

Après l'installation en août 2022 de la première vague de 13 organismes spécialisés dont 6 au Lualaba, une autre a été mise sur pied en juillet 2023 auprès de plusieurs entreprises minières, dont 12 de la province du Lualaba. La cérémonie s'est déroulée à Kolwezi et a été présidée par les délégués des Ministres des Mines et des Affaires sociales en présence du Ministre provincial des mines et du Gouverneur ai du Lualaba.

Ce numéro du bulletin d'information Ukweli fournit particulièrement dans cette section des informations qui concernent uniquement les organismes spécialisés de la deuxième vague installés auprès des entreprises minières opérant dans la province du Lualaba.

Il renseigne dans les tableaux ci-dessous, les entreprises minières concernées, la composition de chaque organisme spécialisé ou DOT et les noms de leurs membres respectifs. Faute d'informations suffisamment disponibles sur deux organismes spécialisés, à savoir DOT MPC (*Mining Progress Company*) et DOT Lulilu Ressources, le bulletin fournit des données sur 10 organismes spécialisés :

1. ORGANISME SPECIALISE PLACE AUPRES DE L'ENTREPRISE BOSS MINING/ DOT BOSS MINING

N°	Structures ou entités	Noms
1	Les communautés locales	Monsieur KASENDA MOCHAL Leonard
		Monsieur MUBAMBA LUKINDE Ernest
2	Les organisations communautaires de base	Monsieur BANYANGA BUSHIRI Ferdinano
		Monsieur MWANZA KAKOSHI Vincent
3	La société BOSS MINING	Monsieur KABELA KOWA Patient
		Madame SAVIC Daniella
4	L'autorité administrative locale	Monsieur MUKUKU KAMWANGA Guislain
		Madame KAPAPA SOMPWE Joelle
5	Le Fonds National de Promotion et de Service Social	Monsieur SANKI SANGO Serge
		Madame USHINDI FAIDA Jacqueline
6	La Direction de Protection de l'Environnement Minier	Monsieur BAFOLA BAMBELE Déo
		Monsieur BOLEYONGO MPUKU Franck

Source : Arrêté interministériel N°00230 CAB.MIN/MINES/01/2023 et N°037 CAB.MIN/AFF.SOC.A.H.S.N du 17 juillet 2023 portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la Dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, auprès de la société Boss Mining⁸

2. ORGANISME SPECIALISE PLACE AUPRES DE L'ENTREPRISE KINSAFU MINING (KIMIN)/ DOT KIMIN

N°	Structures ou entités	Noms
1	Les communautés locales	Monsieur MUMBA KIDIMINA Fils
		Monsieur LUBA WA KYUNGU Gerry
2	Les organisations communautaires de base	Monsieur KILA WA KILA Emmanuel
		Monsieur MWADI MALIMBA Isaac
3	La société KINSAFU MINING	Monsieur WAZENGA VITIMA Raoul
		Monsieur MATALA MATUMBILA Joe
4	L'autorité administrative locale	Monsieur ILUNGA MULUNDA MAKOBKO Célestin
		Monsieur BUSUMANI BIN KAY Alain Anaclet
5	Le Fonds National de Promotion et de Service Social	Madame NGOIE KAZADI Ursule
		Monsieur KALALA NKAYA Idriss
6	La Direction de Protection de l'Environnement Minier	Monsieur BASEMENANE MUNYAMBI Ernest
		Madame UMBA MULAYA Ange

Source : Arrêté interministériel N°00225 CAB.MIN/MINES/01/2023 et N°056 CAB.MIN/AFF.SOC.A.H.S.N du 17 juillet 2023 portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la Dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, auprès de la société KINSAFU MINING (KIMIN).⁹

⁸ https://mines.gouv.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/arret%C3%A9s/2023/ARRETE-N%C2%B000230-PORTANT-MISE-EN-PLACE-DE-LORGANISME-SPECIALISE-CHARGE-DE-LA-GESTION-DE-LA-DOTATION-DE-0_3-DU-CA-AUPRES-DE-LA-STE-BOSS-MINING.pdf

⁹ https://mines.gouv.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/arret%C3%A9s/2023/ARRETE-N%C2%B000225-PORTANT-MISE-EN-PLACE-DE-LORGANISME-SPECIALISE-CHARGE-DE-LA-GESTION-DE-LA-DOTATION-DE-0_3-DU-CA-AUPRES-DE-LA-STE-KINSAFU-MINING-KIMIN.pdf

3. ORGANISME SPECIALISE PLACE AUPRES DE L'ENTREPRISE LA MINIERE DE KALUKUNDI (LAMIKAL)/ DOT LAMIKAL

N°	Structures ou entités	Noms
1	Les Communautés locales	Monsieur MANGI ILUNGA Michel
		Monsieur KYENGE KALUWE Joseph
2	Les organisations communautaires de base	Monsieur ILUNGA WA TWITE Bernard
		Monsieur KABANGA KAMWANGA Dieudonné
3	La société LA MINIERE DE KALUKUNDI (LAMIKAL)	Monsieur KAPALU KANEMBO Damien
		Monsieur BYAENE LUKOMBA Dodo
4	L'autorité administrative locale	Madame MAFUKA KALUMBU Agnès
		Monsieur TSHIBANGU SAMBAYI Odon
5	Le Fonds National de Promotion et de Service Social	Monsieur TSHIBAL A MUTEB
		Madame MATSHIK MULAJ Vanessa
6	La Direction de Protection de l'Environnement Minier	Monsieur KENYE LOTATI Baudouin
		Monsieur NGOIE HOLOMBWE Daniel

Source : Arrêté interministériel N°00244 CAB.MIN/MINES/01/2023 et N°051 CAB.MIN/AFF.SOC.A.H.S.N du 17 juillet 2023 portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la Dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, auprès de la société La Minière de KALUKUNDI (LAMIKAL)¹⁰

¹⁰ https://mines.gouv.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/arret%C3%A9s/2023/ARRETE-N%C2%B000244-PORTANT-MISE-EN-PLACE-DE-LORGANISME-SPECIALISE-CHARGE-DE-LA-GESTION-DE-LA-DOTATION-DE-0_3-DU-CA-AUPRES-DE-LA-STE-LA-MINIERE-DE-KALUKUNDI-SA-LAMIKAL.pdf

4. ORGANISME SPECIALISE PLACE AUPRES DE LA SOCIETE MINIERE DE DEZIWA (SOMIDEZ)/ DOT SOMIDEZ

N°	Structure ou entités	Noms
1	Les communautés locales	Monsieur KONGA MUMBA Koss
		Monsieur KAZADI ILUNGA
2	Les organisations communautaires de base	Monsieur SANGO KILIMA John
		Monsieur KABAMBA KILONGOZI Serge
3	La Société Minière de DEZIWA (SOMIDEZ)	Monsieur Grégoire PANGA LUTANDA
		Monsieur MWINDIA WA NGOY Alfred
4	L'autorité administrative locale	Monsieur KELE IKAMBA BELO
		Madame Dorcas MACKAY JHONU
5	Le Fonds National de Promotion et de Service Social	Madame KABAMB MATSHIK Grâce
		Monsieur NGALULA NKELENDE Apollinaire
6	La Direction de Protection de l'Environnement Minier	Monsieur YUMA SAIDI RACHIDI Déo
		Monsieur MUTATSHI HUNGUMONA Jacques

Source : Arrêté interministériel N°00249 CAB.MIN/MINES/01/2023 et N°060 CAB.MIN/AFF.SOC.A.H.S.N du 17 juillet 2023 portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la Dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, auprès de la société La Minière de DEZIWA (SOMIDEZ).¹¹

¹¹ https://mines.gouv.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/arret%C3%A9s/2023/ARRETE-N%C2%B000249-PORTANT-MISE-EN-PLACE-DE-LORGANISME-SPECIALISE-CHARGE-DE-LA-GESTION-DE-LA-DOTATION-DE-0_3-DU-CA-AUPRES-DE-LA-STE-MINIERE-DE-DEZIWA-SOMIDEZ.pdf

5. ORGANISME SPECIALISE PLACE AUPRES DE LA SOCIETE THOMAS MINING/ DOT THOMAS MINING

N°	Structures ou entités	Noms
1	Les communautés locales	Monsieur TSHILEMBE Paul
		Monsieur MUMENA KAPANDE Christian
2	Les organisations communautaires de base	Monsieur KIKABYA KAMULETE Adolphe
		Madame IHEMBA KAINDA Solange
3	La société THOMAS MINING	Monsieur MWEKESE ITANGU Costa
		Monsieur QIN JI GUO
4	L'autorité administrative locale	Monsieur KASEYA KAYEMBE Jean jacques
		Monsieur MOKA KALALA Christian
5	Le Fonds National de Promotion et de Service Social	Madame KAMIN NSOMP Nana Rosane
		Monsieur LUZOLO NYENGE Claren
6	La Direction de Protection de l'Environnement Minier	Madame MUZINGA KAPAY Laurette
		Monsieur ILUNGA KAMANYA Fiston

Source : Arrêté interministériel N°00229 CAB.MIN/MINES/01/2023 et N°036 CAB.MIN/AFF.SOC.A.H.S.N du 17 juillet 2023 portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la Dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, auprès de la société THOMAS MINING.¹²

¹² https://mines.gouv.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/arret%C3%A9s/2023/ARRETE-N%C2%B000229-PORTANT-MISE-EN-PLACE-DE-LORGANISME-SPECIALISE-CHARGE-DE-LA-GESTION-DE-LA-DOTATION-DE-0_3-DU-CA-AUPRES-DE-LA-STE-THOMAS-MINING.pdf

6. ORGANISME SPECIALISE PLACE AUPRES DE LA SOCIETE HANRUI METAL CONGO (HMC)/ DOT HMC

N°	Structures ou entités	Noms
1	Les communautés locales	Madame MULANGA MWANZA Marie
		Monsieur MUMENA MAKONGA Vicky
2	Les organisations communautaires de base	Monsieur MUKAZA YAV Nathan
		Monsieur ILUNGA MUTUNGA Figo
3	La société HANRUI METAL CONGO (HMC)	Monsieur MACHETA SAKUJI Patrick
		Monsieur JI PENG Chance
4	L'autorité administrative locale	Monsieur BONDO BUKASA Richard
		Monsieur TSHILELA TSHILELA Johny
5	Le Fonds National de Promotion et de Service Social	Monsieur YAV KABAMB Loddy
		Madame KAYUMBA KYALWE Patricia
6	La Direction de Protection de l'Environnement Minier	Madame ANUNGA OYOMBO Nounou
		Monsieur MUKENG NTUMBA Jean Luc

Source : Arrêté interministériel N°00227 CAB.MIN/MINES/01/2023 et N°034 CAB.MIN/AFF.SOC.A.H.S.N du 17 juillet 2023 portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la Dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, auprès de la société HANRUI METAL CONGO (HMC).¹³

¹³ https://mines.gouv.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/arret%C3%A9s/2023/ARRETE-N%C2%B000227-PORTANT-MISE-EN-PLACE-DE-LORGANISME-SPECIALISE-CHARGE-DE-LA-GESTION-DE-LA-DOTATION-DE-0_3-DU-CA-AUPRES-DE-LA-STE-HANRUI-METAL-CONGO-HMC.pdf

7. ORGANISME SPECIALISE PLACE AUPRES DE LA SOCIETE LA MINIERE DE KALUMBWE MYUNGA (MKM)/ DOT MKM

N°	Structures ou entités	Noms
1	Les communautés locales	Monsieur MPANGA MABWE Albert
		Monsieur BANZE KALULUA Robert
2	Les organisations communautaires de base	Monsieur DIANDA LUMBWE
		Monsieur YAMBENU MULUNDA Richard
3	La société la Minière de KALUMBWE MYUNGA (MKM)	Monsieur Jean marie MOUSENGA
		Monsieur MATONDO LUKWIKULU Thos
4	L'autorité administrative locale	Monsieur KAZADI KISSINGI KIBOKO
		Monsieur KATAYI MAMBWE Scapin
5	Le Fonds National de Promotion et de Service Social	Madame KABEMBA NGOY Marlène
		Monsieur TSHIBWABWA MUKENGE Clément
6	La Direction de Protection de l'Environnement Minier	Monsieur OMBENI KITAMYA Sublime
		Monsieur TSHILIUMBU MIKOMBE Cédric

Source : Arrêté interministériel N°00241 CAB.MIN/MINES/01/2023 et N°048 CAB.MIN/AFF.SOC.A.H.S.N du 17 juillet 2023 portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la Dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, auprès de la société la Minière de KALUMBWE MYUNGA (MKM).¹⁴

¹⁴ https://mines.gouv.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/arret%C3%A9s/2023/ARRETE-N%C2%B000241-PORTANT-MISE-EN-PLACE-DE-LORGANISME-SPECIALISE-CHARGE-DE-LA-GESTION-DE-LA-DOTATION-DE-0_3-DU-CA-AUPRES-DE-LA-STE-LA-MINIERE-DE-KALUMBWE-MYUNGA.pdf

8. ORGANISME SPECIALISE PLACE AUPRES DE LA SOCIETE TENG YUAN COBALT & COPPER RESOURCES LTD/ DOT TENG YUAN COBALT & COPPER RESOURCES

N°	Structures ou entités	Noms
1	Les communautés locales	Monsieur KAHILI WAZANGA Adolphe
		Monsieur KAFOU MONGA Dieudonné
2	Les organisations communautaires de base	Monsieur BANZA NGITUYENDA Alexis
		Monsieur KASABA LUKONDA Trésor
3	La société TENG YUAN COBALT & COOPER RESSOURCES LTD	Monsieur KALOMBO ESHIBA Héritier
		Madame SONO SHUANG
4	L'autorité administrative locale	Monsieur KASHIMBA KALUMBO Louis
5	Le Fonds National de Promotion et de Service Social	Madame MWISANGE MUTOMBO Carole
		Madame BWANGA MUTOMBO Vanes
6	La Direction de Protection de l'Environnement Minier	Monsieur KABALAKA MUTUZA Honoré
		Madame MUSHIYA TSHIBANGU Flora

Source : Arrêté interministériel N°00232 CAB.MIN/MINES/01/2023 et N°039 CAB.MIN/AFF.SOC.A.H.S.N du 17 juillet 2023 portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la Dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, auprès de la société TENG YUAN COBALT & COOPER RESOURCES LTD.¹⁵

¹⁵ https://mines.gouv.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/arret%C3%A9s/2023/ARRETE-N%C2%B000232-PORTANT-MISE-EN-PLACE-DE-LORGANISME-SPECIALISE-CHARGE-DE-LA-GESTION-DE-LA-DOTATION-DE-0_3-DU-CA-AUPRES-DE-LA-STE-TENG-YUAN-COBALTCOOPER-RESSOURCES-LTD.pdf

9. ORGANISME SPECIALISE PLACE AUPRES DE LA SOCIETE METALKOL/ DOT METALKOL

N°	Structures ou entités	Noms
1	Les communautés locales	Monsieur Dieudonné KAFUCI MONGA
		Monsieur Dr ILUNGA MONGA MACK
2	Les organisations communautaires de base	Monsieur MENDA LUBAMBA Lambert
		Monsieur MWANA KALEMBWE Fils
3	La société METALKOL	Madame Daniela SAVIC
		Madame ZONGWE KWEN CORA
4	L'autorité administrative locale	Madame KABANGA KALOMBO Justine
		Monsieur KAJIKA LOMBANYA Sévérin
5	Le Fonds National de Promotion et de Service Social	Monsieur BAHATI BUHONDA Usen
		Madame MANYONG KUHEMA Dina
6	La Direction de Protection de l'Environnement Minier	Monsieur NSHIKALA KISEYA Alphonse
		Monsieur MONGA KASESE Jean Claude

Source : Arrêté interministériel N°00240 CAB.MIN/MINES/01/2023 et N°047 CAB.MIN/AFF.SOC.A.H.S.N du 17 juillet 2023 portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la Dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, auprès de la société METALKOL.¹⁶

¹⁶ https://mines.gouv.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/arret%C3%A9s/2023/ARRETE-N%C2%B000240-PORTANT-MISE-EN-PLACE-DE-LORGANISME-SPECIALISE-CHARGE-DE-LA-GESTION-DE-LA-DOTATION-DE-0_3-DU-CA-AUPRES-DE-LA-STE-METALKOL.pdf

10. ORGANISME SPECIALISE PLACE AUPRES DE LA SOCIETE CONGO CHENG TUNG RESSOURCES (CCR)/ DOT CCR

N°	Structures ou entités	Noms
1	Les communautés locales	Monsieur KALOMBO KASONGO Pascal
		M. VANNELY
2	Les organisations communautaires de base	Monsieur MUTOMBO MPOYO David
		Monsieur KASONGO KALOLO Patrick
3	La société CONGO CHENG TUNG RESSOURCES (CCR)	Monsieur LONG XIAO Jie
		Monsieur QINJI Guo
4	L'autorité administrative locale	Madame KAJ NDUMB Bibiche
		Monsieur Simon MAMBWE Jonathan
5	Le Fonds National de Promotion et de Service Social	Monsieur MUI TSHIKENGE Roddy
		Madame MWIMBI MWANZA Pierrette
6	La Direction de Protection de l'Environnement Minier	Monsieur MIKWARI KATULI
		Monsieur MWAKU MWAWAKO Trésor

Source : Arrêté interministériel N°00228 CAB.MIN/MINES/01/2023 et N°035 CAB.MIN/AFF.SOC.A.H.S.N du 17 juillet 2023 portant mise en place de l'organisme spécialisé chargé de la gestion de la Dotation de 0,3% du chiffre d'affaires, auprès de la société CONGO CHENG TUNG RESSOURCES (CCR).¹⁷

¹⁷ https://mines.gouv.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/arret%C3%A9s/2023/ARRETE-N%C2%B000228-PORTANT-MISE-EN-PLACE-DE-LORGANISME-SPECIALISE-CHARGE-DE-LA-GESTION-DE-LA-DOTATION-DE-0_3-DU-CA-AUPRES-DE-LA-STE-CHENG-TUNG-RESSOURCES-CCR.pdf

A PROPOS DE AFREWATCH

African Resources Watch (AFREWATCH) est une ONG
Des droits humains spécialisée sur les questions des
Ressources naturelles. Elle milite pour une
Exploitation responsable et ses domaines d'intervention
Comprennent la recherche, le plaidoyer, la formation
Et l'accompagnement judiciaire.

Contacts

Adresses :

Lubumbashi : 792, avenue Lufira, Q/Makuta,
Commune et ville de Lubumbashi
Province du Haut-Katanga, RDC
Kinshasa : 11 avenue baraka, Barumbu, Kinshasa

Téléphones :

+243 81 85 77577, +243 82 230 48 00

Email : info@afrewatch.org

Site Web:

www.afrewatch.org

